



1^{er} mars 2019

(19-1175)

Page: 1/1

Comité de l'évaluation en douane

Original: anglais

**NOTIFICATIONS AU TITRE DE LA DÉCISION A.4 CONCERNANT
L'INTERPRÉTATION DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ARTICLE VII DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES
TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994**

**NOTIFICATION CONCERNANT L'ÉVALUATION
DES SUPPORTS INFORMATIQUES**

ROYAUME DE BAHREÏN

La communication ci-après, datée du 25 février 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume de Bahreïn.

La délégation du Royaume de Bahreïn a l'honneur de notifier que le Royaume de Bahreïn a mis en œuvre la Décision sur l'évaluation des supports informatiques de logiciels destinés à des équipements de traitement des données à compter du 27 mars 2008.